



Flash Février 2009

LME, DELAIS DE PAIEMENT :

Etes-vous à jour des obligations légales imposées par la Loi de Modernisation de l'Economie ?

Pour les contrats dits « ouverts » (conditions générales ou mécanismes de contrats annuels dépendants d'un contrat cadre) en cours et pour les contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2009, la Loi (*article L.441-6 Code de Commerce*) exige qu'il y soit mentionné :

1. **Le délai de paiement** convenu entre les parties pour régler les sommes dues lequel ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture. A défaut de mention de délai celui-ci sera par défaut de 30 jours à compter de la réception des marchandises ou de l'exécution des prestations.
2. **Les conséquences du non respect de ce délai de paiement** à savoir que tout retard fait courir de plein droit des pénalités exigibles le jour suivant la date de règlement prévue dont le taux (qui ne peut être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal) doit aussi être clairement mentionné.

Ces mentions sont également obligatoires sur les factures.

Par ces mesures le législateur entend conduire les entreprises à réduire leurs délais de règlement jugés actuellement abusifs et ainsi rejoindre la moyenne européenne (57 jours). Pour assurer l'efficacité de ces mesures qui relèvent de l'ordre public économique il a institué de lourdes pénalités financières en cas de non respect de certaines de ces nouvelles dispositions :

- amende pénale pouvant aller jusqu'à 15 000 euros,
- amende civile pouvant aller jusqu'à 2 000 000 euros.

Ces mesures sont également assorties de mesures accessoires comme celles de mentionner les pratiques de délais de paiement de l'entreprise dans le rapport Annuel de Gestion ou dans l'institution d'un devoir d'alerte du Commissaire aux Comptes qui devra adresser un rapport au Ministre de l'Economie en cas de violations répétées des obligations relatives aux délais de paiement.

NOVE7

6, Villa Bosquet
75007 Paris
+33 1 44 11 75 20

11, rue Duffour Dubergier
33000 Bordeaux
+33 5 56 44 02 44